

1990

/SEM

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A R R E T E

ANNEE 1990 - N° 933/MEN/
CAB/DEP.

PORTANT CREATIONS, EXTENSIONS,
CHANGEMENTS DE DENOMINATION
ET SCISSIONS DES ECOLES MA-
TERNELLES ET DES ECOLES PRI-
MAIRES PRIVEES POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 1990 - 1991.

300

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

- VU L'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance n°77-32 du 09 Septembre 1977, promulgant la Loi fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;
- VU l'Ordonnance N°90-002 du 1er Mars 1990, portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990, portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N°90-004 du 1er Mars 1990, portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU La loi N°90-001 du 02 Mai 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975, fixant la composition du cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du PREMIER MINISTRE ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;

.../..

VU le Décret N°90-66 du 02 Mai 1990, fixant la composition des cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministères ;

VU le Décret N°90-146 du 29 Juin 1990, portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale ;

VU l'Arrêté N°0568/MEMB/DGM/DEP du 30 Juin 1989, portant modalités de création et d'Extension d'un Etablissement d'Enseignement privé et procédures administratives,

SUR Proposition du Directeur de l'Enseignement Primaire et des Directeurs Départementaux de l'Enseignement ;

APRES Avis du Conseil Consultatif National en sa séance des Jeudi 27 et Vendredi 28 Septembre 1990 ;

VU Le Procès - Verbal de ladite séance ;

R R E T E
-o-o-o-o-o-

CHAPITRE 1ER : DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

ARTICLE 1ER : Les Ecoles Primaires Privées à UNE (01) CLASSE, dont les noms suivent, sont AUTORISEES à ouvrir leurs portes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

N° D' ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	NOMS DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
1	CIRCONSCRIPTION	2è COMMUNE	Ste MARIE DENISE	BALLANDRAS Denise	
2	URBAINE DE COTO-	3è COMMUNE	Ste FACE	OSHO Bernardin	
3	NOU	4è COMMUNE	LA FRATERNITE	AFFEDJOU Christophe	
4	"	4è COMMUNE	COMPLEXE SCOLAIRE LA CITE	ADEDJUMAN Raoufou	
5	"		St EMMANUEL	KINKIN Dégbédji	
6	"		CENTRE ISLAMIQUE	SNED K. FATHI	
7	"	GBEGAMEY	La PROVIDENCE	LOKOSSI Denise	
8	"	HOUENOUSOU	GBENONKPO	CAPO-CHICHI LOBOYI Pierre	
9	"		GOGOFIOGO	GOGOFIOGO Sébastien	
10	"		MAWUGHON	DOSSOU Mathieu Hounsou	
11	"	HOUEYIHO	CITE HOUEYIHO	BEHANZIN Francis Boniface	
12	"	SEGBEYA	BAMBINOS	ADOTEVI Jean-Claude	
13	"		LES PALMIERS	YANADJAKO Henriette	
14	ABOMEY-CALAVI	COCOTOMEY	TOME	ACLEHINTO Frédéric	
15		CODOMET	St BERTIN	TCHOHOUNGBO G. Jean	
16			GNONHOUÉVÉ	GNONHOUÉVI Eugène	
17			LA PAIX	HOUNGAN J. Augustin	

18	ABOMEY-CALAVI	HOUALAKOMEY	LA SAGESSE	TOSSOU Christophe
19		ZINVIE	LA PAROISSIALE DE ZINVIE	SALOMON Olivier
20	OUIDAH	PAHOU	OMA	DOSSOUMON Samson

TOTAL : VINGT (20)

II - DEPARTEMENT DU BORGOU

21	PARAKOU	C.U. PARAKOU	HIBISCUS DE PARAKOU	DOSSOU S. Jean Marie
----	---------	--------------	---------------------	----------------------

TOTAL : UN (01)

III - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	NOMS DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
22	PORTO-NOVO	AVASSA	VICTOR BALLOT	GBADAMASSI NACHIROU Moucharafou	
23	"	FOUN-FOUN	LA GARDE	ABISSI Mathias Ferdinand	
24	"	HOUINUE	ROBERT-DJIDONOU	BELLO LATIFOU	
25	"	HOUNSOUKO	"LA CITE"	MAMADOU Yava	
26	"	OGANLA	CHARLES de GAULLE	d'ALMEIDA Leslie Edward	
27	"	OUANDO	LA JOUVENCE	DAHOU I. Jacques	

TOTAL : SIX (06)

IV - DEPARTEMENT DU ZOU

28	C.U. BOHICON	C.U. BOHICON 1	ENFANT EPANOUI	ROCHANE Clément
----	-----------------	----------------	----------------	-----------------

TOTAL : UN (01)

VINGT - HUIT (28) ECOLES PRIMAIRES PRIVEES SONT AUTORISEES A OUVRIR LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 2 : Des EXTENSIONS SONT autorisées dans les Ecoles Primaires Privées suivantes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

64-65-	ABOMEY-CALAVI	-	LA SAGESSE	1990	-	2è-3è- Classes
66-67-68-69-70	OUIDAH	PAHOU	OMA	1990	1990	2è-3è-4è-5è-6è CL.

TOTAL : Voir page 8

II - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	SOUS-PREFEC- TURES CIRCONS- CRPTION UR- BAINE	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	ANNEE DE CREA- TION	ANNEE DE LA DER- NIERE EXTENSION	CLASSES AUTORISEES
71-72-73-74-75-76 77-78-79-80-81	PORTO-NOVO	AVASSA	VICTOR BALLOT	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è-7è 8è-9è-10è-11è-12è Classes
82-83-84-85-86	"	FOUN-FOUN	LA GARDE	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è CL SES
87 - 88-	"	HOUINME	ROBERT DJIDONOU	1990	-	2è-3è Classes
89-90-91-92-93	"	HOUNSOUKO	"LA CITE"	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è Classes
94-95-96	"	OGANLA	CHARLES DE GAULLE	1990	-	2è-3è-4è Classes

TOTAL : VINGT-SIX (26)

III - DEPARTEMENT DU ZOU

- 8 -

N°D'ORDRE	SOUS-PREFECTURE	COMMUNE	NOMS DES ECOLES	ANNEE DE CREATION	ANNEE DE LA DERNIERE EXTENSION	CLASSES AUTORISEES
97-98-99-100 101-102-103- 104-105	CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY	DJEGBE	"ENFANT EPANOUI	1989		4è-5è-6è-7è- 8è-9è-10è-11è- 12è- Classes

TOTAL : NEUF (09) CLASSES

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE (SUITE)

106-107-108	C.U.COTONOU	2è COMMUNE	STE MARIE - DENISE	1990		4è-5è 6è classes
-------------	-------------	------------	--------------------	------	--	---------------------

TOTAL : SOIXANTE-TREIZE (73) CLASSES

CENT HUIT (108) Nouvelles classes sont autorisées à ouvrir leurs portes en REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la rentrée scolaire du 03 Décembre 1990.

ARTICLE 3.- Une SCISSION est autorisée dans l'Ecole Primaire Privée suivante pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

SCISSION 1990 - 1991

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N°D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMS DE L'ECOLE	NOMBRE DE CLASSES	SCISSION	NBRE DE CLASSES EN 1990-1991
1	C.U. COTONOU	-	NAGUEZE	12	NAGUEZE/A NAGUEZE/B	6 6

TOTAL : UN (01)

UNE(01) SEULE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SUBIT LA SCISSION EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 4 : LES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES dont les noms suivent changent de dénomination pour compter de la rentrée scolaire du 03 DECEMBRE 1990.

CHANGEMENTS DE DENOMINATION 1990-1991

I - DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	ANCIENNES DENOMINATIONS	NOUVELLES DENOMINATIONS	NOMBRE DE CLASSES
1	C.U. COTONOU	GBEGAMEY	LES TOFFINS	AGONDJA	6
2	"	MINONTIN	LE DIKED	LE DEFI	6
3	"	Ste RITA	Ste PIERRETTE	DOMINGO	6
4	"	ZOGBOHOUE	MONTCHO	LE REVEIL	3

TOTAL : QUATRE (04)

II - DEPARTEMENT DU ZOU

5	C.U. ABOMEY	DJEGBE	ECOLE PRIVEE CLEMENT	ENFANT EPANOUI ABOMEY	12
---	-------------	--------	----------------------	-----------------------	----

TOTAL : UN (01)

TOTAL DES CHANGEMENTS DE DENOMINATION D'ECOLES PRIMAIRES PRIVEES EN REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990: CINQ (05)

ETAT RECAPITULATIF ENSEIGNEMENT PRIVE

ANNEE SCOLAIRE 1990-1991

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

(ECOLES PRIMAIRES)

DEPARTEMENTS	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	B E N I N
RUBRIQUES							
CREATIONS	-	20	01	-	06	01	28
EXTENSIONS	-	73	-	-	26	09	108
COMPRESIONS	-	-	-	-	-	-	-
SCISSIONS	-	01	-	-	-	-	01
FERMETURES	-	-	-	-	-	-	-
CHANGEMENTS DE DENOMINATION	-	04	-	-	-	01	05
TRANSFERTS	-	-	-	-	-	-	-

N.B. : Les chiffres ci-dessus mentionnés indiquent le nombre de classes pour les créations et les extensions ; ceux portés pour les SCISSIONS et les changements de dénomination concernent le nombre d'écoles.

CHAPITRE 2 : DES ECOLES MATERNELLES PRIVEES

ARTICLE 5 : Les Ecoles Maternelles Privées à UNE (01) CLASSE, dont les noms suivent, sont autorisées à ouvrir leurs portes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990

CREATIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES 1990-1991

I-DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N°D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMSDES ECOLES	NOMSDES FONDATEURS	OBSERVATIONS
1	C.U.	-	BAMBINOS	ADOTEVI Jean-Claude	
2	COTONOU	-	CITE-HOUEYIHO	BEHANZIN Francis Boniface	
3	"	-	LA COLOMBE	HOUNSOKOU Cathérine	
4	"	-	ST CRESPIN	CODO CRESPIN	

TOTAL : QUATRE (04)

II- DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
5	PORTO-NOVO	FOUN-FOUN	"HIBUSCUS"	AHOUANMENOUE Francine Michèle épouse AGUEH	
6	"	HOUINME	"BERCEAU D'EN- FANTS"	ZINSOU Tété Julienne épouse PATINVOH	

TOTAL : DEUX (02)

SIX (06) ECOLES MATERNELLES PRIVEES sont autorisées à ouvrir leurs portes en REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 6 : Des EXTENSIONS sont autorisées dans les ECOLES MATERNELLES PRIVEES suivantes pour compter de la RENTREE SCOLAIRE du 03 DECEMBRE 1990 :

EXTENSIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES 1990-1991

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOM DES ECOLES	CLASSES AUTORISEES	OBSERVATIONS
1	CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU	-	BAMBINOS	2è CLASSE	-
2	"	-	LA COLOMBE	2è CLASSE	

TOTAL: DEUX (2)

II- DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOM DES ECOLES	ANNEE DE CREATION	ANNEE DE LA DERNIERE EXTENSION	CLASSES AU- TORISEES
3-4	PORTO-NOVO	FOUN-FOUN	"HIBISCUS"	1990	-	2è-3è CLASSES
5	"	HOUINME	"BERCEAU D'ENFANTS"	1990	-	2è CLASSE

TOTAL : TROIS (03) NOUVELLES CLASSES

TOTAL DES EXTENSIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990 - CINQ (05) NOUVELLES CLASSES

ETAT RECAPITULATIF
-o-o-o-o-o-o-o-o-

ENSEIGNEMENT PRIVE - ANNEE SCOLAIRE 1990-1991
-o-o-o-o-o-o-o-o-

(ECOLES MATERNELLES)

DEPARTEMENTS RUBRIQUES	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	B E N I N
CREATIONS	-	04	-	-	02	-	06
EXTENSIONS	-	02	-	-	03	-	05

N.B. : Les Chiffres portés sur le tableau ci-dessus indiquent le nombre de classes.

ARTICLE 7 : LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET LES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent ARRETE qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la REPUBLIQUE DU BENIN.

ARTICLE 8 : La mise en oeuvre du présent ARRETE n'entraîne aucune incidence financière, à la charge de l'Etat.

COTONOU, LE 26 DECEMBRE 1990

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Paulin J. HOUNTONDJI./.

AMPLIATIONS

- ORIGINAL	1
- P. R.	2
- PRIMATURE	2
- H. C. R.	2
- M. F.	1
- D. S. D. V.	1
- D. C. O. F.	1
- D. B.	1
- D.T.C.P.	1
- M.I.S.P.A.T. ..	1
- M.D.R.A.C.	1
- M.S.P.	1
- M.P.S.	1
- M. E. N.	10
- D. E. P.	6
- D.E.S.	1
- D.E.T.P.	1
- B. P. C.	6
- D. D. E.	12
- C. S.	30
- DEPARTEMENTS ...	6
- C. U.	10
- S/PREFECTURES ..	70
- E.P. ET E.M. PRIVEES	60

MFN 313

ARR 90-933
du 26-12-90

/SEM

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CABINET DU MINISTRE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A R R E T E

ANNEE 1990 - N° 933/MEN/
CAB/DEP.

PORTANT CREATIONS, EXTENSIONS,
CHANGEMENTS DE DENOMINATION
ET SCISSIONS DES ECOLES MA-
TERNELLES ET DES ECOLES PRI-
MAIRES PRIVEES POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 1990 - 1991.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

- VU L'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance n°77-32 du 09 Septembre 1977, promulgant la Loi fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin;
- VU l'Ordonnance N°90-002 du 1er Mars 1990, portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990, portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N°90-004 du 1er Mars 1990, portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU La loi N°90-001 du 02 Mai 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975, fixant la composition du cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du PREMIER MINISTRE ;
- VU le Décret N°90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;

..\...

VU le Décret N°90-66 du 02 Mai 1990, fixant la composition des cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministères ;

VU le Décret N°90-146 du 29 Juin 1990, portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale ;

VU l'Arrêté N°0568/MEMB/DGM/DEP du 30 Juin 1989, portant modalités de création et d'Extension d'un Etablissement d'Enseignement privé et procédures administratives,

SUR Proposition du Directeur de l'Enseignement Primaire et des Directeurs Départementaux de l'Enseignement ;

APRES Avis du Conseil Consultatif National en sa séance des Jeudi 27 et Vendredi 28 Septembre 1990 ;

VU Le Procès - Verbal de ladite séance ;

/- R R E T E
-o-o-o-o-o-

CHAPITRE 1ER : DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

ARTICLE 1ER : Les Ecoles Primaires Privées à UNE (01) CLASSE, dont les noms suivent, sont AUTORISEES à ouvrir leurs portes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE ECOLES PRIMAIRES PRIVEES

N° D' ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	NOMS DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
1	CIRCONSCRIPTION	2è COMMUNE	Ste MARIE DENISE	BALLANDRAS Denise	
2	URBAINE DE COTO-	3è COMMUNE	Ste FACE	OSHO Bernardin	
3	NOU	4è COMMUNE	LA FRATERNITE	AFFEDJOU Christophe	
4	"	4è COMMUNE	COMPLEXE SCOLAIRE LA CITE	ADEDJUMAN Raoufou	
5	"		St EMMANUEL	KINKIN Dégbédji	
6	"		CENTRE ISLAMIQUE	SNED K. FATHI	
7	"	GBEGANEY	La PROVIDENCE	LOKOSSI Denise	
8	"	HOUENOUSSOU	GBENONKPO	CAPO-CHICHI LOBOYI Pierre	
9	"		GOGOFIOGO	GOGOFIOGO Sébastien	
10	"		MAWUGNON	DOSSOU Mathieu Hounsou	
11	"	HOUEYIHO	CITE HOUEYIHO	BEHANZIN Francis Boniface	
12	"	SEGBEYA	BAMBINOS	ADOTEVI Jean-Claude	
13	"		LES PALMIERS	YAMADJAKO Henriette	
14	ABOMEY-CALAVI	COCOTOMEY	TOKI	ACLEHINTO Frédéric	
15		GODOMEY	St BERTIN	TCHOHOUNGBO G. Jean	
16			GNONHOUÉVI	GNONHOUÉVI Eugène	
17			LA PAIX	HOUNGAN J. Augustin	

18	ABOMEY-CALAVI	HOUALAKOMEN	LA SAGESSE	TOSSOU Christophe
19		ZINVIE	LA PAROISSIALE DE ZINVIE	SALOMON Olivier
20	OUIDAH	PAHOU	OMA	DOSSOUMON Samson

TOTAL : VINGT (20)

II - DEPARTEMENT DU BORGOU

21	PARAKOU	C.U. PARAKOU	HIBISCUS DE PARAKOU	DOSSOU S. Jean Marie
----	---------	--------------	---------------------	----------------------

TOTAL : UN (01)

III - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	NOMS DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
22	PORTO-NOVO	AVASSA	VICTOR BALLOT	GBADAMASSI NACHIROU Moucharafou	
23	"	FOUN-FOUN	LA GARDE	ABISSI Mathias Ferdinand	
24	"	HOUINIE	ROBERT-DJIDONOU	BELLO LATIFOU	
25	"	HOUNSOUKO	"LA CITE"	MAMADOU Yaya	
26	"	OGANLA	CHARLES de GAULLE	d'ALMEIDA Leslie Edward	
27	"	QUANDO	LA JOUVENCE	DAROU I. Jacques	

TOTAL : SIX (06)

IV - DEPARTEMENT DU ZOU

28	C.U. BOHICON	C.U. BOHICON 1	ENFANT EPANOUI	ROCHANE Clément
----	-----------------	----------------	----------------	-----------------

TOTAL : UN (01)

VINGT - HUIT (28) ECOLES PRIMAIRES PRIVEES SONT AUTORISEES A OUVRIR LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 2 : Des EXTENSIONS SONT autorisées dans les Ecoles Primaires Privées suivantes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

EXTENSIONS D'ECOLES PRIMAIRES PRIVEES 1990-1991

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	S/PREFECTURES	COMMUNES	NOM DES ECOLES	ANNEE DE CREATION	ANNEE DE LA DERNIERE EXTENSION	CLASSES AUTORISEES
1-2-3-	C.U.	CADJEHOUN	FRANCS-BOURGEOIS	1989	-	2è-3è-4è classes
4-5-6-7-8-	COTONOU	HOUENOUSSOU	CITE-HOUEYIHO	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è cl.
9-10-11-	"	HOUENOUSSOU	FINAGNON	1989	1989	4è5è6è classes
12 - 13-	"		GUY DE MAUPASSANT	1969	1971	5è - 6è classes
14-15-16-17-18-19-20-21 22-23-24-25-26-27-28-29- 30-31-32-33-34-35-36-37 38-	"		LA SOURCE	-	-	2è-3è-4è-5è-6è-7è- 8è-9è-10è-11è-12è-13è 14è-15è-16è-17è-18è- 19è-20è-21è-22è-23è- 24è-25è-26è classes
39	"	SEGBEYA	LES PALMIERS	1990	-	2è Classe
40-41-42	"	SODJATIME	ST PIERRE	1971	1974	5è-6è-7è classes
43	"	-	BAMBINOS	1990	-	2è Classe
44-45-46-47-48	"	-	COMPLEXE SCOLAIRE LA CITE	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è- Classes
49-50-51-52-53	"	-	STE FACE	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è CL.
54	"	-	HOUZE	1969	1974	7è Classe
55-56-57-58-59-60	"	-	NAGUEZE	1967	1967	7è-8è-9è-10è-11è- 12è Classes
61-62-63	"	-	YESKI	1971	1976	5è-6è-7è Classes

64-65-	ABOMEY-CALAVI	-	LA SAGESSE	1990	-	2è-3è- Classes
66-67-68-69-70	OUIDAH	PAHOU	OMA	1990	1990	2è-3è-4è-5è-6è CL.

TOTAL : Voir page 8

II - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	SOUS-PREFEC- TURES-CIRCONS- CRIPTION UR- BAINE	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	ANNEE DE CREA- TION	ANNEE DE LA DER- NIERE EXTENSION	CLASSES AUTORISEES
71-72-73-74-75-76 77-78-79-80-81	PORTO-NOVO	AVASSA	VICTOR BALLOT	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è-7è- 8è-9è-10è-11è-12è Classes
82-83-84-85-86	"	FOUN-FOUN	LA GARDE	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è CLAS- SES
87 - 88-	"	HOUINME	ROBERT DJIDONOU	1990	-	2è-3è Classes
89-90-91-92-93	"	HOUNSOUKO	"LA CITE"	1990	-	2è-3è-4è-5è-6è Classes
94-95-96	"	OGANLA	CHARLES DE GAULLE	1990	-	2è-3è-4è Classes

TOTAL : VINGT-SIX (26)

III - DEPARTEMENT DU ZOU

- 8

N°D'ORDRE	SOUS-PREFECTURE	COMMUNE	NOMS DES ECOLES	ANNEE DE CREATION	ANNEE DE LA DERNIERE EXTENSION	CLASSES AUTORISEES
97-98-99-100 101-102-103- 104-105	CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY	DJEGBE	"ENFANT EPANOUI	1989		4è-5è-6è-7è- 8è-9è-10è-11è- 12è- Classes

TOTAL : NEUF (09) CLASSES

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE (SUITE)

106-107-108	C.U.COTONOU	2è COMMUNE	STE MARIE - DENISE	1990		4è-5è 6è classes
-------------	-------------	------------	--------------------	------	--	---------------------

TOTAL : SOIXANTE-TREIZE (73) CLASSES

CENT HUIT (108) Nouvelles classes sont autorisées à ouvrir leurs portes en REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la rentrée scolaire du 03 Décembre 1990.

ARTICLE 3.- Une SCISSION est autorisée dans l'Ecole Primaire Privée suivante pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990.

SCISSION 1990 - 1991

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N°D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMS DE L'ECOLE	NOMBRE DE CLASSES	SCISSION	NBRE DE CLASSES EN 1990-1991
1	C.U. COTONOU	-	NAGUEZE	12	NAGUEZE/A NAGUEZE/B	6 6

TOTAL : UN (01)

UNE(01) SEULE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SUBIT LA SCISSION EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 4 : LES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES dont les noms suivent changent de dénomination pour compter de la rentrée scolaire du 03 DECEMBRE 1990.

CHANGEMENTS DE DENOMINATION 1990-1991

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	ANCIENNES DENOMINATIONS	NOUVELLES DENOMINATIONS	NOMBRE DE CLASSES
1	C.U. COTONOU	GBEGAMEY	LES TOFFINS	AGONDJA	6
2	"	MENONTIN	LE DICKED	LE DEFI	6
3	"	Ste RITA	Ste PIERRETTE	DOMINGO	6
	"	ZOGBOHOU	MONTCHO	LE REVEIL	3

TOTAL : QUATRE (04)

II - DEPARTEMENT DU ZOU

5	C.U. ABOMEY	DJEGBE	ECOLE PRIVEE CLEMENT	ENFANT EPANOUI ABOMEY	12
---	-------------	--------	----------------------	-----------------------	----

TOTAL : UN (01)

TOTAL DES CHANGEMENTS DE DENOMINATION D'ECOLES PRIMAIRES PRIVEES EN REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990: CINQ (05)

TAT RECAPITULATIF ENSEIGNEMENT PRIVE
 -O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-
 (ECOLES PRIMAIRES)

ANNEE SCOLAIRE 1990-1991

DEPARTEMENTS RUBRIQUES	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	B E N I N
CREATIONS	-	20	01	-	06	01	28
EXTENSIONS	-	73	-	-	26	09	108
COMPRESSIONS	-	-	-	-	-	-	-
SCISSIONS	-	01	-	-	-	-	01
FERMETURES	-	-	-	-	-	-	-
CHANGEMENTS DE DENOMINATION	-	04	-	-	-	01	05
TRANSFERTS	-	-	-	-	-	-	-

N.B. : Les chiffres ci-dessus mentionnés indiquent le nombre de classes pour les créations et les extensions ; ceux portés pour les SCISSIONS et les changements de dénomination concernent le nombre d'écoles.

CHAPITRE 2 : DES ECOLES MATERNELLES PRIVEES

ARTICLE 5 : Les Ecoles Maternelles Privées à UNE (01) CLASSE, dont les noms suivent, sont autorisées à ouvrir leurs portes pour compter de la Rentrée Scolaire du 03 Décembre 1990

CREATIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES 1990-1991

I-DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOMS DES ECOLES	NOMS DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
1	C.U.	-	BAMBINOS	ADOTEVI Jean-Claude	
2	COTONOU	-	CITE-HOUEYIHO	BEHANZIN Francis Boniface	
3	"	-	LA COLOMBE	HOUNSOKOU Cathérine	
4	"	-	ST CRESPIN	CODO CRESPIN	

TOTAL : QUATRE (04)

II- DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOM DES ECOLES	NOM DES FONDATEURS	OBSERVATIONS
5	PORTO-NOVO	FOUN-FOUN	"HIBUSCUS"	AHOUANMENOUE Francine Michèle épouse AGUEH	
6	"	HOUINME	"BERCEAU D'EN- FANTS"	ZINSOU Tété Julienne épouse PATINVOH	

TOTAL : DEUX (02)

SIX (06) ECOLES MATERNELLES PRIVEES sont autorisées à ouvrir leurs portes en REPUBLIQUE DU BENIN pour compter de la RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990.

ARTICLE 6 : Des EXTENSIONS sont autorisées dans les ECOLES MATERNELLES PRIVEES suivantes pour compter de la RENTREE SCOLAIRE du 03 DECEMBRE 1990 :

EXTENSIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES 1990-1991

I- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	SOUS-PREFECTURES	COMMUNES	NOM DES ECOLES	CLASSES AUTORISEES	OBSERVATIONS
1	CIRCONSCRIPTION URBAINE DE COTONOU	-	BAMBINOS	2è CLASSE	-
2	"	-	LA COLOMBR	2è CLASSE	

TOTAL : DEUX (2)

II- DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRCONSCRIPTION URBAINE	COMMUNES	NOM DES ECOLES	ANNEE DE CREATION	ANNEE DE LA DERNIERE EXTENSION	CLASSES AU- TORISEES
3-4	PORTO-NOVO	FOUN-FOUN	"HIBISCUS"	1990	-	2è-3è CLASSES
5	"	HOUMME	"BERCEAU D'ENFANTS" 1990		-	2è CLASSE

TOTAL : TROIS (03) NOUVELLES CLASSES

TOTAL DES EXTENSIONS D'ECOLES MATERNELLES PRIVEES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE DU 03 DECEMBRE 1990 - CINQ (05) NOUVELLES CLASSES

I TAT **R** ECAPITULATIF
-o-o-o-o-o-o-o-o-

- ENSEIGNEMENT PRIVE - ANNEE SCOLAIRE 1990-1991
-o-o-o-o-o-o-o-o-

(ECOLES MATERNELLES)

DEPARTEMENTS RUBRIQUES	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	B E N I N
CREATIONS	-	04	-	-	02	-	06
EXTENSIONS	-	02	-	-	03	-	05

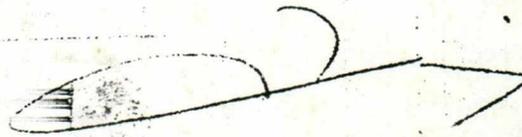
N.B. : Les Chiffres portés sur le tableau ci-dessus indiquent le nombre de classes.

ARTICLE 7 : LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET LES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent ARRETE qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la REPUBLIQUE DU BENIN.

ARTICLE 8 : La mise en oeuvre du présent ARRETE n'entraîne aucune incidence financière, à la charge de l'Etat.

COTONOU, LE 26 DECEMBRE 1990

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,



Paulin J. HOUNTONDJI /

AMPLIATIONS

- ORIGINAL	1
- P. R.	2
- PRIMATURE	2
- H. C. R.	2
- M. F.	1
- D. S. D. V.	1
- D. C. O. F.	1
- D. B.	1
- D.T.C.P.	1
- M.I.S.P.A.T. ..	1
- M.D.R.A.C.	1
- M.S.P.	1
- M.P.S.	1
- M. E. N.	10
- D. E. P.	6
- D.E.S.	1
- D.E.T.P.	1
- B. P. C.	6
- D. D. E.	12
- C. S.	80
- DEPARTEMENTS ...	6
- C. U.	10
- S/PREFECTURES ..	70
- E.P. ET E.M. PRIVEES	60